

PROJET - "TRANSPORT ET COMMERCE INTERNATIONAL"

SEMINAIRE THEMATIQUE SUR LA RESTRUCTURATION DES CONSEILS DES CHARGEURS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

SYNTHESE DES TRAVAUX

Le séminaire thématique sur la restructuration des conseils des chargeurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre s'est tenu à Ouagadougou le 16 et 17 janvier 1996 au siège du Conseil Burkinabè des Chargeurs (C.B.C.).

Organisé à l'initiative de la Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les Transports Maritimes (CMEAOC/TM) et la Banque Mondiale, ce séminaire a vu la participation de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) et de ses membres ainsi que celle des Chargeurs, Associations des Chargeurs et Chambres de Commerce de la sous-région.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une série de discours et de messages annexés au présent rapport.

L'ouverture officielle des travaux a été faite par son Excellence Ouala KOUTIEBOU en sa double qualité de Ministre des Transports et du Tourisme du Burkina et de Président de la 8ième CMEAOC/TM.

Dans son allocution le Ministre des Transports et du Tourisme a mis l'accent sur les facteurs qui justifient la tenue de telles assises dans un secteur en pleine mutation, celui des transports internationaux : la libéralisation progressive du commerce et des services et la prépondérance du secteur privé dans les processus de production et de distribution. Il a souhaité que les débats soient centrés sur la recherche d'une plus grande compétitivité des économies de la sous-région.

Trois exposés, la communication du Pr SLETMO sur les mutations institutionnelles et économiques, le cadrage scientifique du séminaire par la cellule de suivi de coordination du projet et la présentation du rapport intérimaire par le cabinet TRACTEBEL-CONSULT ont servi de supports aux débats. Les textes de ces exposés sont annexés à la présente synthèse.

Le séminaire a pris note des observations sur le rapport "TRACTEBEL" et a engagé un débat général sur les différents aspects de la réforme et de l'évolution de Conseils des Chargeurs de la sous-région.

.../...

I- OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT INTERIMAIRE

L'UCCA considère que le rapport intérimaire présenté par le consultant comporte des insuffisances imputables au manque d'analyse approfondie dans l'évaluation des activités des Conseils des Chargeurs Africains et des affirmations non conformes à la réalité notamment sur l'impact des activités, de négociation et de répartition des cargaisons. Elle a relevé également la faiblesse de l'analyse prospective.

Les observations de l'UCCA présentées sous la forme d'une contribution au séminaire figurent en annexe.

Au-delà de cette contribution, l'UCCA s'est offerte pour assister le consultant en lui fournissant les données nécessaires à un meilleur éclairage. Il a été recommandé que les expériences de restructuration de conseils des chargeurs réalisées dans certains Etats membres de la CMEAOC soient prises en compte dans le rapport. De même, les cas spécifiques des pays anglophones de la sous-région méritent d'être mis en exergue. Cette assistance se fera par la mise à disposition d'experts désignés par l'UCCA pour la suite de l'étude.

La cellule de suivi et de coordination du projet veillera à la pleine réalisation de cette collaboration.

Le séminaire a regretté l'inclusion dans les annexes du rapport de correspondances entre le Gouvernement d'un pays de la sous région et la Banque Mondiale. Il a demandé le retrait de ces correspondances du rapport.

II DEBAT GENERAL

La nécessité de la réadaptation des Conseils des Chargeurs de la sous-région au nouvel environnement a été reconnue par tous les participants. Les réflexions engagées ces dernières années tant au niveau de l'UCCA qu'à celui des Conseils pris individuellement en attestent amplement.

L'organisation des conseils des chargeurs doit évoluer pour permettre une meilleure représentation de l'ensemble des chargeurs et notamment ceux relevant du secteur privé. Là-dessus, l'idée d'un partenariat (Etat, secteur privé), a été émise, avec toutefois une prépondérance des opérateurs privés dans la composition des instances décisionnelles et une autonomie de gestion.

Les conseils des chargeurs doivent avoir pour missions exclusives la défense des intérêts des chargeurs.

Les conseils des chargeurs doivent contribuer à la promotion de la compétitivité du commerce international de leurs pays respectifs et enfin ;

.../....

Les conseils des Chargeurs doivent à court ou moyen terme assurer le financement de leurs activités par des ressources propres.

Une période transitoire variable selon les pays est nécessaire pour permettre aux conseils des Chargeurs d'acquérir une réelle autonomie financière.

La cérémonie de clôture a été présidée par son Excellence Ouala KOUTIEBOU, Ministre des Transports et du Tourisme du Burkina et Président de la 8ème CMEAOC.

Le discours du Ministre est joint en annexe.